

INTERIEUR.

NOUVELLE-ORLEANS, 8 MARS.

On a peine à comprendre l'injustice de nos politiques envers les républiques de la partie méridionale de ce continent; soit illusion, soit prévention, on voit que l'erreur est générale dans les jugements qu'ils portent sur les révolutions qui se présentent dans ces nouveaux états. On peut être raisonnable d'assigner deux causes principales de cette disposition d'esprit aux Etats-Unis: la première est cet antique préjugé que l'on garde encore quoiqu'on en dise; contre tout ce qui n'a que quelques rapports avec l'Europe; la seconde, c'est qu'une longue habitude de paix intérieure, suite des circonstances heureuses dans lesquelles s'est opérée la révolution, nous a habitués et a fortifiés chez nous cette opinion, très contestable sans doute, que la nation anglaise est la seule qui ait le droit de se faire une constitution, et que les autres nations ne peuvent que se soumettre à la sienne.

Quant à nous, nous l'avouons avec franchise, la cause de toute liberté nous paraît si belle que nous nous sentions une grande propension à adopter celle des républiques voisines; mais comme nous aimons la vérité avant tout, et que, s'il faut le dire, nous nous étions laissé imboire du préjugé, comme les autres, nous avons hésité, et c'est qu'après un mûr examen que nous avons pris une décision, qu'aucun raisonnement captieux ne pourrait plus ébranler. Or, nous consacrons notre plume à la défense de ces jeunes républiques, sur lesquelles les injustes préventions de nos compatriotes n'ont, nous le savons, réus qu'à faiblement à attirer la défaveur des hommes libres de l'Europe; quelque imperceptibles que soient nos arguments, quelque léger poids qu'ait notre opinion dans la balance générale, nous aurons la satisfaction d'avoir rempli le devoir de tout homme qui imprime ce qu'il pense, savoir, de se vouer sans retour à la cause de la vérité; et la liberté des nations est la première de toutes les vérités sociales, car sur elle seule repose le bonheur du genre humain.

Cette profession de foi pourra expliquer l'empressement que nous avons mis à recueillir différents articles, dans lesquels on repousse les accusations portées par des journaux de cette ville contre les Etats-Unis. Mais notre défense serait incomplète si nous nous bornions à ce point; les journaux de cette ville sont loin de montrer contre les nouvelles républiques américaines un acharnement égal à celui auquel on se laisse aller dans le Nord; il importe donc de prêter quelque attention au langage des politiques de cette partie de l'Union, et de répondre par des faits à leurs allégations sans fondement.

Il y a quelques jours que, se livrant à son penchant ordinaire pour ce genre de poterie, l'Evening Post (N. Y.) remplit presque une colonne entière de sa feuille, d'injures contre le Mexique, le Centre-Amérique &c. ; mais comme pas une de ces calomnies n'est susceptible d'être prise pour quelque chose qui ait l'apparence de la vérité, il est superflu d'en occuper. Il n'en est pas de même d'un article du Journal of Commerce, du 16 dernier; celui-ci mérite notre attention, parcequ'il est écrit avec décence, et que le raisonnement, qui au fond n'est que spécieux, semble appuyé sur des faits. L'auteur, ignorant ou ne comprenant pas les causes qui devaient indubitablement amener les derniers événements du Mexique, de Buenos-Ayres, de la Colombie, etc., s'exprime ainsi:

Un fait remarquable, c'est que pendant les dix dernières années, chacune des Républiques espagnoles-américaines, à l'exception du Chili, a été le théâtre de révolutions, d'insurrections ou de guerres civiles. Au Mexique et à Buenos-Ayres, une révolution complète a été effectuée par la force des armes. La Colombie, pour ne rien dire de l'immense effervescence politique, une formidable conspiration s'est développée, qui avait le même objet en vue, en otant la vie à Bolivar. Guatemala a été déchirée par une guerre civile. Le Pérou, après avoir été révolutionné lui-même par l'armée colombienne, a rendu le même service à Bolivar, en envoyant une armée et en déposant le président de cette république. Il est vrai que ces événements ont été, comparativement, accompagnés de beaucoup moins de sang répandu; mais cette circonstance ne détermine pas le principe. Dans les républiques, il est probable qu'il y aura toujours des partis, et souvent l'effervescence pourra être grande. Mais, à moins que la loi générale, légalement exprimée, ne soit donnée pour la suprême loi du pays; à moins que le redressement des

griefs ne soit cherché dans des moyens constitutionnels, au lieu d'employer la force des armes; à moins que ceux qui se croient lésés ne se soumettent à une injustice temporaire pour l'amour du bien général, le républicanisme n'est qu'un mot, et les théories des oppresseurs couronnés demeureront.

Voilà comment avec quelques mots, on croit avoir prouvé que les nouvelles républiques américaines, à l'exception du Chili, sont destinées à retomber sous la domination de Ferdinand VII. Certes, nous ne pouvons pas contester les révolutions dont l'Amérique est le théâtre; au contraire, il faut, pour l'accomplissement de la vérité, et pour mettre l'ordre et le bon accord avec lui-même, prouver qu'elles avaient lieu. Mais qu'il n'y ait pas de volonté générale ne peut être respectée, il n'y a pas de république possible; nous sommes parfaitement d'accord avec les républiques américaines, et nous ne pouvons prouver qu'elles sont aussi devenues. En effet, au Mexique une constitution n'est encore qu'une ébauche imparfaite, et le soldat le droit de voter dans un lieu où il se trouve, et de participer à la formation des législatures; le peuple de la guerre civile est confié à un coup d'Etat, et il n'y a que quelques ordres à exécuter pour assurer le faucon présidentiel; il s'annonce aussitôt comme un candidat, l'opinion dans toute l'étendue de la république, fait déloger en toute hâte ses régimes des lieux où il est assuré d'une majorité, les dissémine dans tous les états qui lui refusent leurs votes, s'assure partout de la nomination de ses amis, et comme l'élection du président est faite par les législatures, il est nommé, en dépit de tout le peuple, qui appelle à cette haute dignité le brave, le modeste Guerrero! Ne voilà-t-il pas une plainte majeure de respecter la volonté générale? La constitution, dira-t-on, est l'expression de la volonté; il ne serait pas facile de prouver le contraire; mais n'importe, admettons ce fait pour instant; quel sera le remède au mal, à la violence qu'elle autorise? Souffrir l'injustice temporaire? chercher ce remède dans des moyens constitutionnels? c'est-à-dire, laisser s'asseoir tranquillement dans le fauteuil l'homme qui l'a usurpé? Mais le danger est imminent, cet homme a déjà fait connaître ce qu'on pouvait attendre de lui, en déclarant en plein sénat, dans un instant où il était appelé à rendre compte de sa conduite, que la constitution n'était qu'une feuille de papier; ce même homme est accusé d'enfreindre des lois avec les ennemis de la république! un seul instant pour la perdre sans retour, et il faut attendre patiemment! Comme vous raisonnez à l'aise dans vos cabinets, messieurs! que vos théories sont belles! mais le peuple qui un pouvoir usurpé est prêt à écraser, le peuple que la tyrannie étrangère menace, n'est pas aussi tranquille; il s'effraie, il prend les armes pour faire respecter cette volonté générale dont vous parlez, et qu'il connaît mieux que vous, puisque c'est la sienne. Voilà cette révolution qu'on dit être une violation de la constitution. N'est-il pas seul comptable du sang qui a été versé, celui qui abusait aussi impudemment du pouvoir?

A Buenos-Ayres, ou l'esprit public est loin d'être aussi éclairé qu'au Mexique, le mécontentement fut long-temps étouffé; mais à la fin la tyrannie du gouvernement depuis la présidence de Rivadavia a poussé le peuple à bout, et l'orage a éclaté. Fallait-il que ce peuple continuât à porter le joug, par amour pour le bien public? Là aussi une constitution vicieuse était aux citoyens toute facilité de réclamer contre les abus du pouvoir, et la longue guerre du Brésil leur imposait la dure obligation de reculer encore le jour de la justice. Il est enfin arrivé ce jour, et déjà une convention est réunie pour donner à cet Etat un contrat social digne de la civilisation du dix-neuvième siècle.

On parle de l'exaspération du peuple dans la Colombie et du complot auquel l'heureuse étoile de Bolivar l'a fait échapper; mais ne faudrait-il pas s'éveiller le dernier point pour méconnaître l'ambition et la tyrannie de cet homme qui a foulé au pied les lois et la constitution de son pays? de ce traître qui n'a voulu ravir quelques provinces à la domination de l'Espagne que pour s'en faire le souverain? Qu'y a-t-il donc de surprenant dans cette effervescence, dont l'usurpateur ne tardera pas à être victime? Le Pérou et la Bolivie pouvaient ils sans honte rester plus longtemps sous son joug. Oui, sans doute ce sont là des révolutions, mais elles marchent droit à la liberté, à l'ordre légal que ces peuples appellent de tous leurs vœux.

Centro-America est déchirée par une guerre civile; sans doute c'est un grand malheur, mais quelle en est la cause? Un président oublie qu'il est le chef d'une confédération d'Etats souverains, et veut imposer des lois arbitraires à l'un de ces Etats, celui de San-Salvador; il révoque ce président fait marcher une armée: on lui en oppose une autre. Mais la plupart des Etats, reconnaissant l'injustice des prétentions du gouvernement fédéral, dépendent et obtiennent de garder la neutralité. N'est-ce pas encore ici le pouvoir exécutif qui est seul comptable du sang versé?

On est surpris, et l'on demande pour quoi ces constitutions sont tellement imparfaites qu'elles laissent toujours une porte aux empiétements du pouvoir exécutif. Quand même on ne pourrait pas répondre que ce défaut leur est commun avec presque toutes les autres, il serait facile de trouver dans les circonstances où elles furent faites, une raison suffisante de leur imperfection: Qu'on s'imagine des peuples courbés pendant plusieurs siècles sous tous les genres de despotisme, privés du flambeau de l'instruction, que leurs tyrans avaient toujours écarter de ces contrées; qu'on s'imagine ces peuples se re-

levant, tout-à-coup, fatigués du poids de leurs chaînes et décidés à les briser. On leur proposait de prendre les formes d'un gouvernement, d'une constitution qui produirait à la fois toutes les libertés, sans en connaître aucune! ils les voulaient sans doute; mais ils comprenaient aussi qu'il fallait un chef à l'Etat; et habitués par un despotisme le plus illimité, est-il surprenant que presque partout ils aient accordé trop d'autorité à ce chef, et n'aient pas su lui en laisser que le bien n'était pas naturel. Au Mexique, par exemple, instruits à l'école de l'expérience et éclairés par la civilisation qu'ils ont appelée à leur secours, ils veulent remédier aux maux que l'impérialisme leur fit commettre, on leur en fait un crime; on leur reproche de ne savoir pas respecter la volonté générale, respect sans lequel il ne saurait y avoir de république! Mais cette volonté a changé, c'est elle encore qui réclame contre l'abus que quelques ambitieux ont fait du pouvoir qui leur était confié; et lorsqu'ils s'opposent aux changements dont la nécessité est reconnue universellement, quelle autre ressource reste-t-il que la révolte? Aucune, si l'on se rappelle surtout que l'Espagne est toujours le grand appui des traités et des tyrans. Ainsi, nous répétons, ces mouvements insurrectionnels, ces guerres civiles, du reste très-déplorables, n'ont d'autre cause que le désir d'arriver à un meilleur ordre de choses, à l'établissement de gouvernements capables de protéger d'une manière efficace la liberté publique, et qui offrent un moyen sûr d'arrêter les élans d'ambition de quelque nouveau Pétzara, ou d'un Bolivar II.

Vouloir toujours comparer ces républiques à celle des Etats-Unis, c'est avouer qu'on n'a aucune idée de l'état de la question, déjà, dans cette feuille, on a fait ressortir la différence qui existait entre la situation morale et politique des colonies anglaises et des colonies espagnoles à l'époque de leurs révolutions; en conséquence, qu'ils nous suffirait de rappeler que les premières possédaient déjà tous les droits dont les dernières avaient à peine l'idée: le jugement par jury, la liberté de la presse, des assemblées législatives, tout cela existait aux Etats-Unis avant leur indépendance; et dans toute l'Amérique Méridionale, l'inquisition... C'en devrait être assez pour convaincre le "Journal of Commerce" et tant d'autres incrédules, que quoique les révolutions n'aient succédé dans ces contrées, ce n'est pas une raison pour que l'établissement d'une véritable république n'y soit pas possible, mais seulement parcequ'il faut plus de temps pour achever une partie de l'un édifice que le tout.

TRIBUNAUX DE LA N.-O. COUR CRIMINELLE.—7 Mars. L'affaire Gayarré est renvoyée de nouveau! Les plaidoyers ont duré fort tard Samedi, mais quoique la Cour ait tenu jusqu'après onze heures, ils n'ont pu être terminés. En conséquence, la séance a été levée et il a été décidé que la reprise de cette cause célèbre aurait lieu Lundi 9 Mars. Jamais accusé n'a excité l'intérêt à un aussi haut degré, la foule a constamment rempli la salle d'audience.

CORRESPONDANCE. A Mr. F. Delaup, Editeur de l'Abelle. Monsieur, Je regrette que vous éprouviez quelque inconvénient à rester l'agent du "Courrier des Etats-Unis", et je vous prie d'accepter nos remerciements pour les bons services que vous nous avez rendus. Veuillez annoncer dans votre prochain N°, que Mr. St. Romas a consenti à vouloir bien agir en qualité de notre agent à l'avenir. J'ai l'honneur &c. JAMES ANDREWS, Agent du Courrier des Etats-Unis.

FEUILLETON. JUSTICE DE PAIX DE MELUN. (Par voie extraordinaire.) M. de Villele. — Une tabatière à musique. — Destitution du ministre. — Deux sous par jour. — Une livre de marrons glacés.

Quel titre! se dira-t-on: un ex-président du conseil des ministres des marrons glacés, une tabatière! Que peuvent donc avoir de commun ces choses et ce grand personnage? Un pareil rapprochement est étrange, il est vrai; et pourtant il n'en est pas moins réel. Ecoutez, tout est vrai. Dans les départements connus à Paris, on s'occupe beaucoup de politique; et les nouvelles, le journal à la main, tout et défout les ministres, signent des traités de paix et de guerre, selon leur bon plaisir, quelquefois selon leur opinion. A Melun donc, M. Colinet et une autre personne délibèrent sur la paix et la guerre, et disposent même du portefeuille du ministre des finances; c'était à une époque où M. de Villele venait d'éprouver plusieurs échecs: la loi sur le 3 pour 100 rejetée, la loi du droit d'aînesse avortée au milieu de l'allégresse publique, tout, en un mot, à la fin de 1825, annonçait la chute prochaine du triumvirat ministériel. La conclusion en était à ce point, quand, dans le café où elle avait lieu, arrive M. Duclous, entrepreneur de messageries; il s'approche des interlocuteurs, et tirant de sa poche une tabatière à musique, il offre la prise de tabac. Ce petit bijou, qu'il avait gagné à la loterie avec un billet de quinze sous, fut à M. Colinet; il demanda à l'acheter; M. Duclous refusa s'en dépouillant à l'instinct; et M. Colinet ne s'agissait plus que de fixer le prix. On se débat long-temps de part et d'autre, et le marché était sur le point d'être rompu, quand la personne qui se trouvait tiers, et qui venait de partager le vendeur et l'acquéreur, dit à M. Colinet: "Eh bien, vous qui pensez que M. de Villele sera destitué bientôt,

achetez la tabatière deux sous par jour jusqu'à la destitution du ministre. — Je le veux bien, dit M. Colinet. — J'y mets une condition, répond M. Duclous, c'est que vous m'approuviez tous les jours les deux sous chez moi, et vous-même." Ce marché fut conclu le 12 décembre 1825. Le jour même il reçut son exécution. Chaque matin M. Colinet portait ses deux sous, et en retournait l'appel de tous ses vœux la destitution de M. de Villele. Hélas! il n'était pas le seul en France. Mais on sait qu'envers et contre tous l'auteur de la loi d'indemnité tenait ferme au gouvernement de l'Etat. Arrive le 12 décembre 1826, et M. Colinet s'était exécuté l'année entière. Mais enfin, fatigué de ce paiement, il dit à M. Duclous: "Ma foi, votre tabatière me revient trop cher; je l'ai payé assez long-temps. Maintenant, il est à croire que M. de Villele restera au pouvoir usque ad occidendum." "Iorum. Je donnerai une livre de marrons glacés à votre sœur le 1er de l'année 1827, et nous serons quittes." M. Duclous ne voulut pas consentir à cette transaction.

Le premier de l'an arriva, et M. Colinet porta quelques marrons glacés à Mlle. Duclous; son frère déclara en conséquence à M. Colinet qu'il ne faut pas qu'il se croie par cela, déchargé du paiement de sa rente aléatoire. — Nous verrons cela, répond M. Colinet, et de ce jour il cesse de solder M. Duclous sous. Trois mois se passent, et malgré les demandes répétées du vendeur, M. Colinet ne paie plus. — Prenez y garde, dit M. Duclous, je vous ferai assigner devant le juge de paix. — Vous ne serez pas? — Eh bien vous verrez! En effet, quelque temps après cette entrevue, sommation est faite à M. Colinet, employé dans une administration publique, à comparoir en justice pour s'y voir condamner au paiement de la somme de 10 francs pour une tabatière vendue à la charge de payer deux sous par jour, jusqu'à la destitution de M. de Villele, et voir ordonner que le marché continué de recevoir son exécution comme par le passé.

Au jour de l'audience, M. Colinet et M. Duclous se présentent au milieu d'un nombreux auditoire. Le premier conclut à son renvoi de la demande, se fondant sur ce que M. Duclous aurait cédé ses droits à sa sœur; que dès-lors il est sans droit ni titre pour agir, et que, d'ailleurs, il a traîné pour une livre de marrons glacés. Dénégation formelle de M. Duclous; sentence du magistrat qui ordonne la comparution de Mme. et de Mlle. Duclous, pour s'expliquer sur la transaction des marrons glacés. Dans l'intervalle de ce jugement au jour fixé pour la comparution des parties, M. Colinet, cédant à des conseils salutaires, et pour éviter les suites d'un procès, qui à cette époque aurait pu avoir pour lui de graves conséquences, paya arrearages 6 chus, frais et dépens.

Ainsi s'est terminée cette affaire d'origine si bizarre. Elle aurait soulevé naguère le courroux ministériel; aujourd'hui elle fera sourire leurs excellences. Décédé, à 11 heures du matin, Mr. J. NICOLAS DE VILLAVANO. Ses amis et connaissances sont invités à assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui à 4 heures de la rue de la Harpe, chez Mr. Lescauffain, encourageur des rues Dumaine et Dauphine, d'où le convoi partira.

PORT DE LA NOUVELLE-ORLEANS. Expéditions. Navire Ohio, Garvin, Philadelphie, S. P. Morgan et Co. Navire Mars, Chapperton, Liverpool, Demeston et Co. Barque David Connah, Cain, Liverpool, B. Booth, et Co. Brick Galates, Rackley, Vera Cruz, S. W. Zacharie et Co. Brick Hibernia, Bayle, Liverpool, Curran, Lassez et Co. Goel. Lilly, Robinson, Key West, capt. Goel. Eclipse, Marchand, Tampico, capt. Goel. Mobile, Loomis, Mobile, J. P. Payson. Goel. Sun, Gray, Pensacola, capitaine. Goel. Josafa, Baseo, Campêche, F. Tin. Goel. Tres Amigos, Itaca, Campêche, F. Tio. Bateau Empress, Es. Vers, Havane, L. H. Gale. Bateau Primera, Dordons, Havane, L. H. Gale. Paris. Bateau de remorque Grampus, hier soir, avec le navire Mars, brick Hibernia et goel. Eclipse.

Bateau de remorque Poipose, Herriman, de la Passe Sud-Ouest et de la Balise, ayant mis en mer le navire Genie, pour le Hâvre. Il a quitté la Passe Vendredi à midi, et la Balise Samedi à 8 heures du matin. Il a amené le brick Hanover, Barkow, venant de New York; les bricks Ajax, Williams, et Anna, Nicolas, ainsi que la goelette Gallega, tout trois de la Havane. Le Post-Boy a apporté une partie des voiles et agrès, et des ancres du Nantua; aussi, le sacriste de la chapelle anglaise Neilson, Village, de Belfast, qui est à l'ancre à la Passe Sud-Ouest. Bateau de remorque Grampus, Merrison, de la Passe Sud-Ouest et de la Balise, ayant mis en mer les navires Majestic, le Francis et le Charleston — il a remorqué dans le port le brick Apacha, de St. Yago de Cuba, et le brick Papanago Josephine, en 40 heures de la Havane. A l'ancre en dehors de la Passe S. O. le navire Splendid. Il n'y avait rien en vue à la Barre S. E. excepté le Revenue Cutter. — Tous les batimens partant ont mis en mer. Navire Hanover, Barkow, de New-York, M. G. E. Russell & Barkow, sur lest. Brick Ajax, Williams, de la Havane, à J. Pray, avec 1078 sacs café et fruits, à Bridge et Voc, M. Brandon, J. Pray et autres. Brick Anna, Nicolas, de la Havane, avec des fruits. Goelette Gallega, Dolones, de la Havane, avec des fruits. Brick Josephine, venant de New York, heures de la Havane, chargé de fruits au capitaine. Brick Apacha, Tarrill, de St. Yago de Cuba, avec du café et du tabac. Bateau à vapeur Cook, Strong, du Dayou-Bah, avec du coton et du passage. Bateau à vapeur Dolphin, Wright, de Chester, avec un chargement de coton — 16 passagers. En Rivière. Goelette Howard, de Tampico. Brick Monticello, Harvill, Port-au-Prince,

THEATRE D'ORLEANS. MARDI, 10 MARS 1829. Première soirée de Mr. MATHIS. Professeur de Jeux Gymnastiques, et de tout genre de Tours de Force et d'Agilité. Le spectacle commencera par une Représentation du Mariage à l'Anglais. Opéra en 3 actes, paroles de MM. Vial et Justin, musique de Frédéric Kœchlin. Suite des Exercices de Mr. Mathis: 1°. Jeux Chinois ou exercices grotesques, composés du jeu des boules, de celui des anneaux et des bâtons, poignards, à l'imitation de Rigas; ces divers jeux seront exécutés par Mr. Mathis, d'une manière nouvelle et burlesque. 2°. Exercices Gymnastiques composés du tour des colonnes, le soulèvement des poids à l'imitation de Mr. Stéphan, et autres tours de force et d'agilité tels que ceux des fameux Artistes du Théâtre de la Porte-St.-Martin à Paris. Le spectacle sera terminé par une représentation de Jean qui pleure et Jean qui rit, Vaudeville en 1 acte, de Sewrin et Brazier. — Succès immense. — Paddy, ou le Bourreau d'Amsterdam, mélodrame nouveau, Marie, opéra nouveau en trois actes, orné de 2 décorations nouvelles peintes par Mr. Develle. — La Truppière, tragédie, Mr. ARISTIPPE jouera le rôle du Grand Mathis. En attendant — Athalie, tragédie de Racine, avec les chœurs, musique de Gossec; La Dame du Lac, opéra nouveau de Rossini.

VENTES A L'ENCAU. Par J. Le Carpentier. Il sera vendu Samedi, 14 Mars, à 10 heures du matin, à son magasin d'encan, 10 place Faudel de Vieux, 10 du Génieuvre. Conditions à la vente. Par J. Le Carpentier. Il sera vendu, pour être une facture, J. m. d. 12 mars, à 3 heures de l'après midi, dans les magasins de Mr. David Ollivier, rue Conti, entre les rues Royal et Bourbonnais, 70 barriques Vin de Bordeaux, 8 tierçons Vin blanc de France, 300 caisses Vin rouge de France. 7 mars.

VENTE PAR LE MARSHAL. La Compagnie de Navigation de Thomas Marshall. UN vertu d'un writ de fieri facias, à moi adressé par l'hon. J. B. Marshall, juge assés, j'exposerai en vente le Mardi 10 Mars, à 11 heures, à Mr. David Ollivier, deux lots de marchandises pris dans la maison de Mr. David Ollivier, situés près du Palais National, et désignés sous les numéros 31 et 34, chacun de vingt pieds de face à la rue Toulouse, sur 41 pieds de profondeur (mesure française), sujets à une route de 6 pour 100 par an comme suit: Lot No. 31, sur un capital de \$300, et le lot No. 34, sur le capital de 2300 piastres. L'achat et l'entretien, et la bâtime en bois qui a été jusqu'ici employé pour une forge, appartenant à la Compagnie de Navigation, 28 re. L. DAUNOY — Marshal.

SALLE DE BAL. Encourager des rues d'Orléans et Bourbonnais. Mercredi, 11 Mars 1829. Au bénéfice de Mr. F. NOGUES, Grand BAL Paré. Pri d'entrée — Cavalier, une piastre. M. F. Nogues a l'honneur d'annoncer aux amateurs que, vu le mauvais temps qu'il a fait Samedi dernier, le bal qui devait avoir lieu à son bénéfice a été renvoyé au Mercredi courant. L'usage se flatte que ce nouveau concert, qui se fera samedi en fut jura, ne le privera pas des personnes qui se proposaient d'honorer ce bal de leur présence. Les Dames ne seront admises qu'avec les billets de Mr. Nogues, ou avec leurs anciens billets personnels. 9 mars.

SALLE DE BAL. Encourager d'Orléans & Bourbonnais. Samedi prochain, 14 Mars. Grand BAL paré. Prix d'entrée — Une piastre. 7 mars. Vu le mauvais temps dont nous sommes environné, l'Assemblée convoquée ce jour sera renvoyée à Lundi 16 Mars, au même domicile.

AVIS AUX HABITANS des quatre faubourgs de la banlieue supérieure de la ville de N.-O. Le 10 Mars, VOUS êtes invités à vous trouver Lundi prochain 16 Mars, à 4 heures après midi, à l'hôtel des Pranteurs et Marchands, rue du Canal, pour prendre en considération les intérêts de tous les propriétaires, pour d'un commun accord, s'opposer aux ordonnances du 13 Septembre dernier et aussi à celles postérieures émises par le Conseil de Ville, relativement à la nouveauté de cette taxe d'un pour cent sur l'évaluation donnée aux propriétés et améliorations montant à \$70,700 et faisant au taux d'un pour cent \$7,070, qu'on s'occupe si rigoureusement à recouvrer, et également à demander l'annulation de l'ordonnance du 14 Janvier, qui n'a été publiée que le 10 Février, laquelle ordonne que cette taxe modérée de \$7,072 sera annuelle. SIMON LAIGNEL — Ex-maire. Fondé de pouvoir de M. Gary. 5 mars.

PARTIE MARRON. Depuis le 25 du moi passé, de chez nous, une négociation a été faite, par nous aussi le français, à l'île de 5 pieds 3 pouces (mesure française), marquée de petite verte, très-repète, grosses levres, de couleur de son départ, et avait une robe de cotonnade à carreaux, et un mouchoir jaune au cou. — On donnera cinq piastres de récompense à qui la conduira à la geôle ou chez le sousigné. On poursuivra à sa poursuite la rigueur des lois quoiqu'on la recueille. 9 mars. J. GREENBERG. VINAIGRE, HUILE DE PORTAUX et Paris à l'eau de rose, à vendre par 8 cases. D. G. BONDURAT, 159, rue de...